

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 9 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 A 20H00**

Date de la convocation : 5 avril 2021.

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf avril à 20h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoint
Mmes Pascale FAIGNEZ, Justine GRENON, Chantal GUIGNARD, Chantal MARGUIER,
Conseillères municipales

Excusés : Mme Corinne GARNIER et M. Mathieu BAUDIN, Conseillers municipaux

Absente : Magalie TROUTET, Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

Ordre du jour de la séance n° 9 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 8 du 26 février 2021

2. Administration générale.

Compte Administratif 2020

Budget 2021

Impôts locaux 2021

3. Questions diverses

Compte-Rendu :

En préambule, le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Ajout au point 2. : Compte administratif lotissement Montguidan 2020

A l'unanimité des présents, le Conseil donne son accord.

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 8 du 26 février 2021

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté

2. Administration générale

Compte administratif lotissement Montguidan 2020

Le Maire informe que le Compte administratif lotissement 2020 fait apparaître une recette de 19.935,85 € provenant du budget communal 2020 afin d'équilibrer le budget lotissement puis de le clôturer.

Compte Administratif communal 2020

En **fonctionnement** le résultat 2020 est de - 6.218,53 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur de 152.006,64 €, le résultat s'élève à 145.788,11 €.

La somme de 32.625,17 € est transférée à la section investissement pour l'équilibrer, ce qui porte le résultat global de fonctionnement à **113 162,94 €**.

En **investissement**, le résultat 2020 est de 64.449,23 € mais compte tenu du déficit antérieur de 97.074,40 € le résultat devient - 32.625,17 € **compensé par le transfert de 32.625,17 €** provenant du fonctionnement. Au final, **la section investissement est équilibrée.**

- ⇒ Le maire quitte la salle afin de procéder aux votes.
- ⇒ Les 2 comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Budget communal 2021

Le Maire expose les différents postes qui composent le fonctionnement. Le besoin en fonctionnement pour cette année est de 356.358 €.

Le résultat prévisionnel de la section **fonctionnement** est de **49.980 €**

Un emprunt de 200.000 € a été contracté à la Banque des Territoires afin de pouvoir équilibrer la section investissement. Cet emprunt est remboursable sur 30 ans. Son taux est de 1,55% indexé sur le Livret A.

Les dépenses et les recettes **d'investissement sont équilibrées** grâce à un virement de 18.957 € provenant de la section dépenses de fonctionnement.

- ⇒ Le budget 2021 est adopté à l'unanimité

Impôts locaux 2021

Le maire explique que la réforme de la taxe d'habitation (T.H.) n'est pas sans effet négatif pour la commune car la compensation de l'Etat est basée sur les taux de l'année 2017. Or en 2018, la CFD a augmenté son taux de T.H. au profit de ses communes membres mais l'Etat ne compensera pas cette augmentation.

Pour Bannans, cela signifie une perte de recettes de plus de 10.000 €.

De plus cette année, la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat est réduite de 12,5%.

Compte tenu de ce contexte défavorable, le maire propose les taux suivants :

Foncier Bâti = 11,36% (au lieu de 9,09)

Foncier Non Bâti = 22,63% (taux inchangé)

Les taux sont approuvés à l'unanimité.

3. Questions diverses

En l'absence de questions, la séance est levée à 23h15

Le Maire

